

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID: 056-225600014-20250130-DGAS_DA25_41-AR

Publié en ligne le 04/02/2025

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

ARRÊTÉ

DGAS_DA25_41

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif aux compétences du président du conseil général en matière d'action sociale ;
- VU La loi 2002 -2 du 2 janvier 2002 positionnant les centres locaux d'information et coordination (CLIC) en tant qu'établissement médico-social assumant des missions d'intérêt général ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles ;
- VU L'arrêté du 15 juin 2021 autorisant l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne à gérer le CLIC du territoire autonomie Centre Ouest Morbihan ;
- VU La délibération du conseil départemental du Morbihan en date du 16 décembre 2024 votant les crédits budgétaires correspondants à la politique départementale en faveur des personnes âgées pour 2025 ;
- VU Les documents budgétaires transmis par l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 — **Pour l'année 2025,** la dotation apportée à l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne au titre de ces missions CLIC s'élève à **338 957€**.

ARTICLE 2 –La dotation est versé en une fois au cours du 1^{er} trimestre 2025.

ARTICLE 3 – Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n°58-1202 du 11 décembre 1958 modifié.

<u>ARTICLE 4</u> – Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (www.morbihan.fr).

à VANNES, le 30 janvier 2025

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT